## Le FSE (Foyer Socio Éducatif) du collège

Le Foyer Socio-Educatif est une association régie par la loi de 1901. Elle est gérée et animée par des bénévoles dans l'enceinte du collège. Elle regroupe les élèves, les professeurs, les adultes du collège.

Le rôle du FSE est d'organiser ou de faciliter l'organisation d'activités péri éducatives ; par exemple :

- organisation des photos de classe
- mise à disposition d'une salle,
- organisation de clubs,
- participation au financement de sorties ou voyages,
- financement de récompenses dans le cadre de concours organisés dans l'établissement,
- participation aux soirée et/ou festivités organisées pour les élèves par l'établissement.

## Le F.S.E. obtient de l'argent grâce :

- à la cotisation des élèves ;
- à une part gardée sur la vente des photos ;
- à des ventes (chocolats...) et actions diverses.

## Le F.S.E. a besoin d'argent pour :

- acheter le matériel nécessaire à l'animation des clubs et à l'équipement de la salle du foyer,
- aider à l'organisation de sorties scolaires, de voyages et d'actions diverses...

Pour que toutes ces actions et sorties pédagogiques soient possibles, il est important d'adhérer au Foyer socio-éducatif!

## Bulletin D'adhésion AU FSF

(coupon à rendre au prof principal avec la cotisation avant le 12/04/2024)
Je soussigné(e) (Nom et prénom du parent)
- autorise mon (mes) enfant(s) (nom/prénom/classe de chaque enfant adhérent) :
à participer aux activités du FSE et
- autorise les responsables professionnels ou bénévoles à prendre toute mesure nécessaire en cas d'urgence.
Le montant de l'adhésion 2023-2024 est de :
5€ par enfant  De préférence par Chèque à l'ordre du FSE du collège de l'Hermitage.  (Merci d'indiquer le ou les noms, prénoms, classes des enfants au dos du chèque.)
J'autorise le FSE à prendre des photos de mon (mes) enfant(s), dans le cadre des clubs, pour diffusion sur le site du collège (Rayer la mention inutile).
Fait à Signature

